

Compte rendu réunion du 17 septembre

Nombre de conseillers	
En exercice	14
Présents	13
Votants	14

L'an deux mille vingt et un, le dix-sept septembre à vingt heures trente le Conseil Municipal de la commune de LAUZACH dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrice LE PENHUIZIC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 septembre 2021

PRESENTS : Patrice LE PENHUIZIC, Marie-Annick BURBAN, Ludovic COLLOMB, Laetitia EON, Hugues BRABANT, Brigitte CORFMAT, Alexandre GONDET, Fabrice LE GAL, Claire-Marie LE LUHERN, Pascale LE GOUHINEC, Erwan POCHOLLE, Romain RETIF.

ABSENTS : Mme Fabienne DUBOS (pouvoir à Mr Romain RETIF)

Secrétaire : Mme Marie-Annick BURBAN

ORDRE DU JOUR -----

1°- **Approbation compte-rendu réunion 09 juillet 2021**

2°- **Boulangerie :**

- avenant honoraires architecte

Monsieur le Maire fait savoir qu'une demande d'avenant est formulée par le Cabinet AGA.

Le programme de l'opération a été modifié, les surfaces et les volumes ont évolué à la hausse, des aménagements extérieurs ont été ajoutés. Le projet est un bâtiment à ossature bois avec des performances techniques et environnementales plus importantes, et donc plus complexes. De nombreuses versions de projet ont été nécessaires pour arriver à un consortium. Ceci s'est traduit par un investissement important de la part du cabinet en termes de dessin et de temps de réflexion. Le présent avenant a pour objet la définition du coût prévisionnel ainsi que le calcul du forfait définitif.

Le coût prévisionnel des travaux proposés dans la mission « avant-projet définitif » -APD» s'élève à 795 000€ HT.

Montant initial du marché HT : 40 278€ taux rémunération : 8.22%

Montant de l'avenant HT : 22 527€

Montant du nouveau marché : 62 805 HT

Une négociation a été demandée sur le taux de rémunération.

Le cabinet AGA accepte de baisser son taux de rémunération et de le porter à 7.90%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- accepte l'avenant tel qu'il a été présenté au vu des explicatifs.

Pour information, les bureaux d'étude suivants ont été retenus :

Etude géotechnique :

ECR environnement LARMOR PLAGE 2020.00€ HT

SPS :

Bureau Veritas 3300.00€ HT

Contrôle technique :

Bureau Veritas 4360.00€ HT

3°- Vote des subventions aux associations

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la répartition des subventions municipales. (voir tableau en annexe)

Ces demandes ont été examinées par la commission

4°- Comptabilité

- devis tondeuse

Suite à la demande de différents devis concernant l'acquisition d'une nouvelle tondeuse, Monsieur Hugues BRABANT présente le tableau récapitulatif

Après en avoir délibéré, le conseil valide le devis de l'Espace Emeuraude pour un montant de 24 800.00 €HT.

- devis clôture école la Farandole

Madame Marie-Annick BURBAN fait savoir que deux devis ont été demandés :

- * NCO OLIVEIRA LAUZACH 12 159.10 HT 135ml
- * LE JALLE Paysages La Trinité-Surzur 9 444.59€ HT 135ml

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le devis proposé par NCO OLIVEIRA pour un montant de 12159.10 €HT.

Des renseignements seront pris auprès du Conseil Départemental pour une demande de subvention.

- devis travaux logement locatif « rue du puits »

Madame Laetitia EON présente les devis demandés pour :

- Electricité ENT LE PRIOL LAUZACH 620.80 HT
- Plomberie-chauffage ENT LE RAY LAUZACH 4200.00 HT.
- Peinture Entreprise MOLHERON AMBON 17398.00 HT
- Peinture et Sols Entreprise LAFFEACH BERRIC 12512.14€ HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide ces différents devis. Pour le devis peinture, l'entreprise LAFFEACH est retenue.

La proposition concernant la réfection des sols sera vue ultérieurement.

5°- Questions diverses :

- Information rentrée scolaire
- Personnel : contrat CUI

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la possibilité de recruter Monsieur Christophe DENNEULIN sur un contrat aidé de type CUI (contrat unique d'insertion) pour une période de 11mois. Prise en charge à 35% sur une base de 20h.

- Entretien des fossés et des bords de route
Un tableau récapitulatif sera demandé à Questembert Communauté.

- Téléphonie
Monsieur le Maire effectue un compte rendu de la mise en débit et indique que l'antenne sera construite sur un terrain intercommunal au lieu-dit La Haie.

- Compte rendu réunions communautaires
- Etang
Voir pour la compétence eau GEMAPI

- Dossier subvention Conseil départemental- aides pour la voirie, la petite enfance
Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de déposer un dossier concernant la réfection des voies communales.

- Référent festi mômes :
Madame Claire-Marie LE LUHERN assistera à la réunion de travail et Madame Marie-Annick BURBAN sera présente le 29/10.

- Livre ABC PNR
Le Conseil municipal valide l'acquisition de 400 exemplaires à 6.80€ HT.
(10.36€ pour 200 ex / 6.80 € pour 400 ex / 2700.00€)

Une souscription est lancée jusqu'au 30 octobre Les livres seront vendus au prix de 8.00€ et 10.00€ par la suite.

Séance clôturée à 23h45.